Procédure administrative :	*Contrôle de la pédiculose (poux et lentes)*	**Numéro :**	*PA – 7.027*
Catégorie :	*Administration des écoles*	**Pages :**	*8*
Approuvée :	*le 5 janvier 2004*	**Modifiée :**	*le 22 mai 2012*

1. Une formation sur place peut être offerte aux membres du personnel enseignant lors d'une réunion du personnel au début de l'année scolaire en collaboration avec le bureau de santé.

2. Annuellement et/ou au besoin, les directeurs d'école envoient au foyer la lettre d'information à l'Annexe A afin de sensibiliser les parents et les tuteurs quant au problème de pédiculose et aux mesures de prévention de façon à ce que cette vérification devienne partie intégrante des pratiques d'hygiène de chaque famille.

3. Chaque directeur d'école en collaboration avec son conseil d'école met en place une procédure de vérification sur une base régulière (p. ex., trimestriellement, de façon bimensuelle, après les congés, etc). Des vérifications plus fréquentes doivent avoir lieu au cycle primaire, car les statistiques démontrent que ces situations se produisent plus souvent à ce niveau. Chaque directeur d'école met sur pied un comité de « santé des cheveux » pouvant être formé de membres du personnel et de parents volontaires.

4. Dès que la présence de poux est détectée, le directeur d'école prend les mesures suivantes :

   a) Le directeur d'école invite le comité à procéder à une vérification au sein de l'école selon les directives.

   b) Le directeur d'école fournit une lettre générale (***Annexe B****)* à chaque élève de la classe concernée, ainsi qu'à tout autre groupe jugé nécessaire, qui devra par la suite la remettre à ses parents/tuteurs.

   c) Le directeur d'école communique avec les parents ou les tuteurs et l'enfant est exempté de fréquenter les classes. Le directeur d'école remet une lettre spécifique *(****Annexe C****)* à chaque élève infesté, par laquelle les parents/tuteurs sont informés au sujet de la politique *P - 7.027 - Contrôle de la pédiculose (poux et lentes)* et de l'obligation qu'ils ont de remplir le formulaire intitulé « Confirmation du traitement » *(****Annexe D****)*.

   d) La tête des frères et sœurs de l'élève doit être vérifiée et on doit communiquer avec le directeur de l'école qui est fréquentée par ces enfants afin de lui donner les renseignements pertinents.

7515, promenade Forest Glade, Windsor, Ontario N8T 3P5 **tél.** 519-948-9227 **sans frais** 1-888-768-2219 **téléc.** 519-948-1091

e) Tout enfant chez qui on découvre des poux n'est réadmis à l'école que 24 heures après le traitement et sur confirmation d'un membre du comité de « santé des cheveux » que l'élimination complète des poux et des lentes ait été faite. De plus, le formulaire « Confirmation de traitement » dûment complété et signé doit être remis à l'école.

f) Si des poux ou des lentes sont décelés chez un enfant de la maternelle et du jardin, tous les oreillers et toutes les couvertures de la classe doivent être retournés à la maison pour être nettoyés.

g) Dans le cas où les infestations persisteraient, le comité pourrait élaborer des restrictions plus sévères afin d'enrayer la réapparition de poux. Une lettre d'une agence peut être exigée pour les cas répétitifs.

h) Il est à noter que les gens du bureau de santé offrent des vidéocassettes au sujet des poux. Ils sont prêts à aider les familles qui leur demandent de l'aide surtout dans les cas de manque de compréhension de la procédure.

i) Si la famille ne peut pas se permettre d'acheter le shampooing, les services sociaux de la région ou l'Aide à l'enfance leur en achèteront.

5. Le directeur d'école peut se prévaloir des articles 307 et 265. (1) j), 265. (1) l) et 265. (1) m) de la Loi sur l'éducation au besoin dans les cas extrêmes ou les parents n'acceptent pas l'intervention de l'école.

« Article 265. (1) j) **Mesures d'hygiène vis-à-vis des élèves et entretien des biens scolaires**
Accorder une attention soutenue à la santé et au confort des élèves, à la propreté, à la température et à l'aération de l'école, au maintien en état du matériel d'enseignement et des autres biens scolaires, à l'état et à l'apparence des bâtiments et terrains scolaires. »

« Article 265. (1) l) **Personne porteuse de maladie transmissible**
Refuser l'admission à l'école de la personne qui, selon lui, est atteinte d'une maladie transmissible requérant un ordre aux termes de l'article 22 de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé* ou de la personne qui a été en contact avec une telle maladie, jusqu'à la présentation d'un certificat délivré par un médecin-hygiéniste ou un médecin dûment qualifié qu'il a approuvé, indiquant que le danger de contagion résultant du contact avec cette personne est écarté. »

« Article 265. (1) m) **Accès à l'école ou à la classe**
Sous réserve d'un appel au Conseil, refuser d'admettre dans une classe ou à l'école la personne dont la présence dans cette classe ou à l'école pourrait, à son avis, nuire au bien-être physique ou mental des élèves. »

Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.

Renvoi : P – 7.027 – Contrôle de la pédiculose (poux et lentes)



Les poux de tête

Introduction
Les poux sont un sujet de préoccupation pour les parents, et ce, pour plusieurs raisons. Soit à cause de tout le travail que cela représente, soit parce qu'ils craignent que leur enfant attrape des poux de quelqu'un d'autre. D'autres craignent la honte associée à ce problème. La réalité est que n'importe qui peut attraper des poux. Les poux ne sont pas synonymes d'une mauvaise hygiène. Ils ne transmettent pas de maladies. Par contre, ils se multiplient très rapidement. C'est pourquoi les poux sont si courants dans les garderies et les écoles. Les poux de tête peuvent être éliminés si vous suivez les instructions avec soin.

Que sont les poux ?
Les poux sont de minuscules insectes de la taille d'une tête d'épingle qui vivent dans le cuir chevelu de l'enfant. Les femelles pondent de petits œufs pâles qui collent aux cheveux et éclosent en sept jours environ. Les enveloppes vides des œufs s'appellent des lentes. Les poux adultes peuvent survivre pendant plusieurs semaines dans le cuir chevelu.

Comment les poux passent-ils d'une personne à l'autre ?
Les poux de tête se transmettent principalement par contact direct, mais ils peuvent également se propager par des objets qui touchent la tête. Cela comprend les chapeaux, les peignes, les brosses à cheveux, les écouteurs, les casques de sport et les accessoires pour les cheveux.

Comment savoir si quelqu'un a des poux ?
Où regarder :
- derrière les oreilles;
- à l'arrière du cou;
- sur le dessus de la tête.

Que rechercher :
- La démangeaison et le grattage de la tête sont les premiers signes d'une infestation. Toutefois, cela ne se produit pas chez tous les enfants.
- Les poux adultes mesurent seulement 1 mm (1/8 de pouce) et sont difficiles à voir. Les lentes sont plus faciles à distinguer.
- Les lentes sont en général fermement accrochées aux cheveux, à proximité du cuir chevelu. Elles sont de couleur blanc grisâtre et de forme ovale.
- Les lentes ressemblent à des pellicules, mais elles ne tombent pas en passant la main dans les cheveux.

Comment vérifier :
- Il faut un bon éclairage.
- Pour chercher les lentes, séparez les cheveux en petites sections en commençant par un côté de la tête et en vous déplaçant vers le côté opposé. Vérifiez soigneusement, en particulier autour des oreilles et de la nuque.

Que faire ?
Si votre enfant entre en contact avec un enfant qui a des poux, vérifiez immédiatement les cheveux de votre enfant. Vérifiez de nouveau une semaine plus tard, puis encore au bout de deux semaines. N'utilisez pas de produit contre les poux si vous n'avez pas trouvé de poux ou de lentes. Si l'un des membres de la famille a des poux, tout le monde doit être examiné. Les adultes peuvent aussi avoir des poux. Il existe de bons traitements contre les poux. Aucune ordonnance n'est nécessaire. La plupart des traitements comprennent un insecticide qui tue les poux. Les lentes sont cependant si bien attachées qu'elles ne peuvent pas disparaître lors du lavage avec le shampoing anti-poux ou lors du rinçage. Discutez avec votre médecin ou votre pharmacien des différents traitements possibles. Le mode d'emploi peut varier d'un produit à l'autre. Suivez **à la lettre** les directives apparaissant sur le produit. Il est conseillé que la personne donnant le shampoing utilise des gants en plastique ou en caoutchouc. Utilisez le produit contre les poux au-dessus de l'évier, pas dans le bain ou la douche, pour limiter l'exposition aux produits chimiques. Ne laissez pas le shampoing ou le produit de rinçage sur les cheveux plus longtemps qu'indiqué. Rincez les cheveux à fond après le traitement. Assurez-vous que le produit n'entre pas en contact avec les yeux, le nez ou la bouche. Lavez vos peignes et brosses à cheveux dans le shampoing ou le produit de rinçage médicamenteux. Après le traitement, votre enfant se plaindra peut-être que la démangeaison n'a pas cessé. Cela ne signifie pas que le médicament n'a pas été efficace, mais il faudra quelques jours avant que l'irritation du cuir chevelu disparaisse tout à fait.

Dois-je enlever les lentes ?
Certains produits recommandent d'enlever les lentes comme partie intégrante du traitement. Vérifiez les directives sur l'emballage ou demandez conseil à votre pharmacien. L'enlèvement des lentes à la main aide beaucoup au traitement mais prend du temps et peut déplaire à l'enfant. Les lentes peuvent être enlevées après le traitement, mais elles ne partent pas facilement. Le lavage des cheveux avec du vinaigre et de l'eau à parts égales peut aider à les déloger. La meilleure façon d'enlever les lentes est de faire glisser les mèches de cheveux entre le pouce et l'ongle d'un doigt. Vous pouvez aussi demander à votre pharmacien de vous remettre un peigne spécial. Mettez ensuite les lentes dans un sac, fermez-le bien et jetez-le.

Dois-je renouveler le traitement ?
Si, au moins sept jours après le premier traitement, vous trouvez encore des lentes, consultez votre médecin ou votre pharmacien pour savoir s'il faut refaire un traitement ou procéder autrement.

Qu'en est-il des meubles, des peluches et de la literie ?
Les poux ne survivent que dans le cuir chevelu. Ils ne vivent pas très longtemps sur les objets comme les meubles, les sièges et les peluches. Cependant, il serait bon de laver à l'eau très chaude la literie de votre enfant, ses serviettes et ses chapeaux. Vous pouvez aussi placer ces objets dans la sécheuse à forte température ou les apporter chez le nettoyeur.

Dois-je prévenir l'école de mon enfant ?
Prévenez immédiatement l'enseignant de votre enfant pour que ses camarades de classe soient examinés. Le traitement doit être effectué avant que votre enfant retourne à la garderie ou à l'école.

Existe-t-il des mesures préventives ?
Ne pas prêter chapeaux, peignes, brosses à cheveux et serviettes à quiconque. Ranger les chapeaux et les écharpes dans la manche ou dans la poche des manteaux. Garder les cheveux longs attachés.

Annexe B

(Papier à en-tête de l'école)

Date : ______________________

ATTENTION

Chers parents,

La présence de poux et/ou de lentes a été constatée dans la chevelure d'enfants fréquentant la même classe que le vôtre en ______ année.

Nous vous demandons d'examiner la tête de votre enfant, principalement :

- l'arrière de la tête, près du cuir chevelu
- derrière les oreilles
- tous les endroits de la tête où l'enfant signale des démangeaisons

Si vous trouvez des lentes ou des poux dans la chevelure de votre enfant, il est très important que vous remédiez immédiatement ce problème. Pour ce faire, vous trouverez en pharmacie un grand nombre de produits sûrs et efficaces. N'hésitez donc pas à consulter votre pharmacien pour connaître le traitement le plus efficace.

Si vous découvrez vous-mêmes des poux ou des lentes chez votre enfant, sachez que votre enfant ne peut pas retourner à l'école avant d'avoir fait un traitement complet pour se débarrasser des poux et des œufs.

Nous comptons sur votre entière collaboration afin de nous aider à enrayer ce problème le plus rapidement possible.

Le directeur d'école

Annexe C

(Papier à en-tête de l'école)

Date : ________________________

Nom de l'élève : ___________________________Niveau : __________________________

Aujourd'hui, nous avons découvert des poux et/ou des lentes dans les cheveux de votre enfant. Veuillez traiter ses cheveux ce soir.

Après une période de 24 heures suivant l'application du traitement recommandé et le retrait de **toutes** les lentes de la chevelure de votre enfant, il pourra réintégrer l'école. Nous vous prions de bien vouloir remplir et signer le formulaire ci-joint intitulé « Confirmation du traitement » et le remettre au personnel administratif de l'école lors de la réintégration de votre enfant à l'école. De plus, continuez également de **vérifier sa chevelure sur une base quotidienne pendant les 3 ou 4 prochaines semaines.** Nous vous remercions grandement de votre diligence à effectuer cette tâche et nous espérons qu'ensemble nous pourrons éliminer ce problème.

La décision finale quant à la méthode de traitement est la vôtre. N'hésitez pas à consulter votre pharmacien pour connaître le traitement le plus efficace.

____ __________________________________

Signature du parent / tuteur Date

Annexe D

(Papier à en-tête de l'école)

Confirmation du traitement

Date ___________________

Nom de l'élève : _____________________________ Niveau : ______________________

Après une période de 24 heures suivant l'application du traitement recommandé et le retrait de **toutes** les lentes de la chevelure de votre enfant, il pourra réintégrer l'école. Nous vous prions de bien vouloir remplir et signer ce formulaire que l'enfant remettra à l'administration de l'école à son retour. De plus, continuez également de vérifier sa chevelure sur une base quotidienne au cours des 3 ou 4 prochaines semaines. Nous vous remercions grandement de votre diligence à effectuer cette tâche et nous espérons qu'ensemble nous pourrons éliminer ce problème.

		OUI √
1.	Nous avons lu l'information fournie.	❑
2.	Nous avons fait un traitement.	❑
3.	Les lentes ont tous été retirées (très important).	❑
4.	Nous nous engageons à faire un examen quotidien de la chevelure de notre enfant pendant les 3 ou 4 prochaines semaines.	❑
5.	Nous avons fait un traitement environnemental (lavage des draps de lit, des vêtements portés récemment, nettoyage des peignes et brosses de la personne concernée).	❑

Nous sommes d'avis que notre enfant a été traité(e) avec succès et, de ce fait, qu'il/elle répond aux exigences de réadmission à l'école, telles qu'énoncées dans la politique « Contrôle de la pédiculose » du Conseil scolaire catholique Providence.

____ ____

Signature du parent / tuteur Date